



Compte rendu du Conseil Municipal

Du 26 octobre 2023

▪ 14 Présent(e)s :

Mmes Sylvie BOUDRIE, Simone CROUZETTE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Sabrina POUGET, MM Marc GERAUDIE, Jean-Luc CHAMBRAS, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Romuald RHODES, Pierre FOURCHES, Charles ORLIANGES.

▪ 4 Absent(e)s excusé(e)s :

Mmes Alexandra CERTAIN (procuration à Mme Sabrina POUGET), Joëlle CLEDIERE (procuration à Mme Simone Crouzette), Isabelle MARLINGE et M Gerald VILLETTE.

▪ Présence de Mme Agnès GENG directrice des services de la mairie.

La salle du conseil est aménagée pour retransmettre la séance sur Facebook.

Le maire, Marc GERAUDIE, ouvre la séance à 19h00, Monsieur Jean-Luc CHAMBRAS se propose pour être secrétaire de séance.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 06 2023 :

Aucune remarque n'étant faite, **il est approuvé à l'unanimité (16/16).**

2) Mise à jour des tarifs cantine au 01 01 2024 :

suite à l'augmentation du tarif par le collège au 01 01 2024 (le prix du repas passe de 2,85€ à 2,90€), il convient de réajuster la grille tarifaire de la façon suivante :

TRANCHES	Quotient familial CAF	Tarif cantine appliqué	Aide de l'Etat
Tranche 1	Inférieur ou égal à 1000	1€	3€
Tranche 2	De 1001 à 1500	1,90€	0
Tranche 3	1501 et plus	2,90€	0

Adopté à l'unanimité (16/16).

3) Participation aux frais de scolarité :

M. Le maire rappelle au conseil municipal qu'une classe ULIS a été ouverte à Seilhac à la rentrée 2023, cette classe a vocation à accueillir des élèves des communes environnantes. A ce titre, il convient que les communes dont sont originaires les enfants participent aux frais de scolarité, tout comme les communes ne disposant pas d'école. Il indique qu'il convient d'actualiser ce montant du fait de l'inflation et de l'augmentation de la masse salariale et propose d'appliquer un tarif forfaitaire de 1450€.

Madame Simone CROUZETTE indique à M Charles ORLIANGES à la suite de sa question qu'il y a 9 élèves ULIS (3 Seilhac et 6 autres communes) et que 9 autres élèves sont aussi concernés par la participation aux frais de scolarité dont 8 de la commune de Saint Salvador.

Adopté à l'unanimité (16/16).

4) Décision modificative budget lotissement les grillons :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6045 – 255,50€

Article 605 – 100€

Chapitre 65 Charges de gestion courante

Article 6588 – 285,12€

Chapitre 66 Charges financières

Article 66111 + 640,62€

Adopté à l'unanimité (16/16).

5) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à compter du 01 12 2023, à temps complet. Précise à M Charles ORLIANGES à la suite de sa question que ce n'est pas un poste supplémentaire mais que c'est pour une promotion de fin de carrière.

Adopté à l'unanimité (16/16).

6) Redevance d'occupation du domaine public – Orange :

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé. Pour l'année 2023 les tarifs annuels de la redevance sont :

46,95€ par km et artère en souterrain

62,60€ par km et par artère en aérien

31,30 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le montant de ces redevances (montant 6 100,67€) sera imputé au compte 70323.

Monsieur Le maire informe que les services de la mairie se renseignent sur les démarches concernant une redevance d'occupation pour l'opérateur SFR.

Adopté à l'unanimité (16/16).

7) Créances éteintes :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bordereau de situation des produits locaux non soldés dûs à la trésorerie, et concernant un montant de 373,13€. Ces dettes étant juridiquement éteintes, elles doivent être apurées de la comptabilité (mandat au compte 6542 créances éteintes, pour 373,13€).

Adopté à l'unanimité (16/16).

8) Adhésion au Syndicat mixte ouvert – centre de supervision départementale :

M. le maire présente au conseil municipal le syndicat mixte ouvert CORREZE CENTRE SUPERVISION, dont l'objectif principal est la mutualisation des moyens en matière de vidéoprotection, et la mise en place d'un dispositif de supervision.

MM Charles ORLIANGES, Georges MAZEAUD et Madame BOUDRIE exposent leur point de vue sur le sujet.

désignation des délégués de la commune comme suit :

Délégué titulaire : Marc GERAUDIE

Délégué suppléant : Pierre FOURCHES

Adopté : pour 14, abstention 1 (Romain MANCI), contre 1 (Georges MAZEAUD).

9) Désignation d'un référent déontologue :

M. Le maire rappelle que l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, concernant la charte de l' élu local, a été complétée comme suit :

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il convient donc que le conseil municipal désigne un référent déontologue (Me Gout) et confirme à M Charles ORLIANGES à la suite de sa question que le référent déontologue est uniquement pour les élus.

Adopté à l'unanimité (16/16).

10) Passage à la M57 :

M. Le maire informe le conseil municipal que le référentiel comptable M57 a vocation à être appliqué dans toutes les collectivités à compter du 01 01 2024, en remplacement de l'actuelle nomenclature comptable M14.

Adopté à l'unanimité (16/16).

11) Fixation d'un tarif – food truck :

M. le maire indique que suite à plusieurs demandes d'installation sur la commune de food truck, il convient de généraliser à 60€ / mois le tarif d'occupation du domaine public pour tout commerce ambulancier de type food truck.

Adopté à l'unanimité (16/16).

12) Questions Diverses

- Monsieur Georges MAZEAUD informe le conseil qu'à compter du 01/01/2024 pour donner suite à la création par le CD19 d'un service départemental de coordination et d'autonomie les 1,5 emploi temps plein (ETP) de l'Instance de coordination et d'autonomie du canton de Seilhac sont transférés dans le nouveau service du CD19. Le service rendu sera-t-il à la hauteur de ce qui existait actuellement (Proximité, réactivité...) ?

- Monsieur Le Maire expose les points suivants :
 - Changement des lanternes d'éclairage public par la Fédération Départementale d'Electrification pour 185 478€ dont part commune de SEILHAC 49 590€ sur 7ans (7 084€ / an). Travaux en 2024, paiement à partir de 2025.

 - Vestiaires du Foot et club house : lancement des appels d'offres. Les plans ont été refaits (8 m² mini imposé par la fédération de foot) pour pouvoir bénéficier de subvention.

 - La DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a visité les 2 étangs, a prodigué des conseils et confirmé que nos étangs sont en catégorie C, que les VTA (vérification technique approfondie) tous les 5 ans peuvent se faire sans vider les étangs. Les services techniques ont procédé au nettoyage aval des digues.

 - Aménagement du Lac de Bournazel : les devis arrivent et la commission va se réunir le 28/10/2023. Les travaux sur les échelles et les piliers pourront s'envisager lorsque le niveau aura suffisamment baissé. Un RDV pour le plongeur est prévu début novembre.

 - Le Sénat a refusé de voter pour que les 627 fusillés pour l'exemple de 14-18 deviennent des Morts pour la France. M Le maire indique qu'il a interpellé sur le sujet M Gérard LARCHER lors de sa venue en Corrèze. A Seilhac nous avons le soldat Leonard LEYMARIE qui fait partie des 627.

 - Caserne des pompiers : M. DARTHOU, président du SDIS a indiqué que le dossier est en bonne voie ; M. le maire précise qu'il a eu des échanges de courrier avec l'Agglo concernant la maîtrise d'ouvrage.
Le coût de cette construction est estimé à 1 400 040€ TTC (sans fondations spéciales).
Le financement sera réparti de la manière suivante :
Cout opération 1 166 700 € HT
DETR 200 000 €
Part Collectivités (60%) 580 020 €
Part SDIS (40%) 386 680 €

Le terrain est à la charge de la commune, l'accord pour le terrain est acquis (1 hectare)
3 000m² a mettre à dispo pour les pompiers.
Construction prévue 2025.

- Le bulletin municipal est en attente du retour de l'imprimerie, il sera à distribuer vraisemblablement en fin de semaine prochaine.
- La commission personne âgées s'est réunie et a choisi le cadeau pour nos aînés, la distribution sera à faire entre le 15 et 20/12/2023.
- Prochain conseil le 14/12/2023.
- Noël des enfants du personnel le 19/12/2023.
- L'Association Sports et loisirs des monédières organise le réveillon du 31/12/2023.
- Vœux de la Mairie le 11/01/2024.
- Après-midi récréative pour les séniors le 20/01/2024.

Clôture de la séance à 20h30.